

**DÉCISION D'EXÉCUTION 2014/487/PESC DU CONSEIL****du 22 juillet 2014****mettant en œuvre la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2011/137/PESC du Conseil du 28 février 2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye <sup>(1)</sup>, et notamment son article 8, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 28 février 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/137/PESC.
- (2) Le Conseil estime qu'il n'existe plus de motif pour maintenir une personne sur la liste figurant à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC.
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision 2011/137/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

La mention concernant la personne ci-après est supprimée de la liste figurant à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC:

23. ZIDANE, Mohamad Ali.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 22 juillet 2014.

*Par le Conseil*

*Le président*

C. ASHTON

---

<sup>(1)</sup> JOL 58 du 3.3.2011, p. 53.